



DÉBAT  
PUBLIC

# CAHIER D'ACTEUR

PROJET DE NOUVEAUX RÉACTEURS<sup>17.09.2024</sup>  
NUCLEAIRES<sup>17.01.2025</sup>  
À GRAVELINES

N°44 | JANVIER 2025



La CPME Nord (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises) soutient et représente les entrepreneurs et TPE/PME du Nord. Elle défend leurs intérêts, propose des services adaptés et favorise un réseau dynamique pour booster la croissance et l'innovation. Un acteur clé du tissu économique local.

#### Contact : CPME Nord

Cité des échanges  
40 Rue Eugène Jacquet  
59700 Marcq-en-Barœul  
03 28 38 01 60  
contact@cpmenord.fr

## Le point de vue de la CPME Nord

### EN BREF.

**La CPME Nord soutient le projet de construction de deux réacteurs EPR à Gravelines**, essentiel pour la transition écologique et la décarbonation industrielle. La région de Dunkerque, fortement émettrice de CO<sub>2</sub>, initie des projets ambitieux comme l'acier décarboné, l'hydrogène vert et l'aluminium bas carbone. **Ces initiatives requièrent une énergie stable et décarbonée.**

Le nucléaire, pilier de la neutralité carbone visée en 2050, est stratégique selon le plan France 2030 et la taxonomie européenne. **Les deux EPR renforceront la production électrique nécessaire au développement des mobilités électriques, réduisant l'empreinte carbone des transports.**

Le projet offre aussi des retombées économiques majeures : jusqu'à 10 000 emplois durant la construction, 2 000 emplois pérennes et des opportunités pour les PME locales. Des investissements dans les infrastructures seront nécessaires pour accompagner cet essor.

La CPME Nord appelle à soutenir ce projet clé pour conjuguer écologie, économie et compétitivité régionale.



Débat public Projet de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines  
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris  
[epr.gravelines@debat-cndp.fr](mailto:epr.gravelines@debat-cndp.fr)  
[www.debatpublic.fr/projet-nouveaux-reacteurs-nucleaires-gravelines](http://www.debatpublic.fr/projet-nouveaux-reacteurs-nucleaires-gravelines)



## Un contexte industriel spécifique à Dunkerque

La région de Dunkerque est aujourd'hui l'une des zones industrielles les plus émettrices de CO2 en France en raison de ses activités lourdes, notamment dans les secteurs de la sidérurgie, de la chimie et de la métallurgie.

Toutefois, des initiatives ambitieuses y sont développées pour réduire drastiquement les émissions et accompagner la transition écologique. Par exemple :

- Projet acier hydrogène d'ArcelorMittal : Transition vers une production d'acier décarboné en utilisant de l'hydrogène vert.
- Production d'hydrogène vert : Le territoire vise à devenir un pôle majeur pour la production d'hydrogène à partir d'énergies renouvelables et bas carbone.
- Aluminium Dunkerque : Développement de solutions innovantes pour décarboner la production d'aluminium, un secteur stratégique pour l'industrie.

Ce tissu industriel en pleine mutation nécessite une production électrique stable, décarbonée et suffisante pour accompagner ces projets d'avenir.

## Un projet stratégique pour la décarbonation

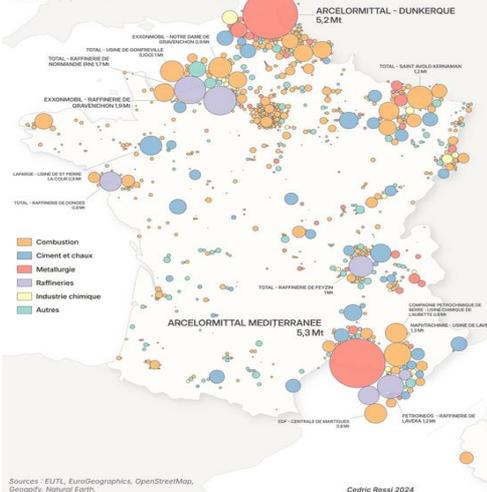
L'urgence climatique impose une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. En ce sens, l'énergie nucléaire constitue un atout indéniable pour assurer une production électrique décarbonée, stable, et en grande quantité.

Lors de l'examen de la loi de 2023 sur l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants, la CPME a pris acte du choix de l'exécutif de miser sur le nucléaire, afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050 et de répondre aux besoins électriques futurs du pays, tout en restant indépendant.

La Commission européenne avait d'ailleurs proposé d'intégrer cette énergie dans la taxonomie européenne en tant qu'énergie de transition. Le nucléaire permettrait de construire un pont entre le système énergétique actuel fondé sur les énergies fossiles et le système d'énergies renouvelables permettant ainsi à l'UE d'atteindre ses objectifs climatiques.

## ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SEQUE-UE 2023

Émissions vérifiées de GES des installations de France métropolitaine soumises au système d'échange de quotas d'émission de l'UE. Il s'agit principalement des émissions liées à la production d'électricité et de chaleur, et aux secteurs industriels à forte intensité énergétique. Les centres sont proportionnels à la quantité d'émissions et si nécessaire, alignés aussi peu que possible afin d'éviter les superpositions.



Au niveau national, le plan gouvernemental « France 2030 », d'un montant de 30 milliards d'euros, vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir pour aider à décarboner l'industrie tout en permettant à l'économie française de croître par l'innovation. La CPME appuie ce plan qui accompagne le nouvel élan de l'industrie française tout en insistant sur la diversité et la complémentarité du mix énergétique.

## Un levier de croissance pour le territoire

Au-delà de ses bénéfices environnementaux, ce projet revêt une importance économique majeure pour notre territoire :

- **Opportunités pour les entreprises locales** : La construction et la maintenance des deux EPR généreront des retombées significatives pour les PME et TPE locales, notamment dans les secteurs de l'ingénierie, du BTP, de la logistique, et des services.
- **Création d'emplois durables** : Ce chantier générera jusqu'à 10 000 emplois pendant la phase de construction et 2 000 emplois permanents à terme. La Région, en coordination avec les acteurs économiques (CCI notamment) et éducatifs, devra intensifier ses efforts de formation professionnelle pour répondre à ces besoins.
- **Impact sur les infrastructures locales** : L'arrivée de milliers de travailleurs nécessitera des investissements majeurs dans le logement, les transports, la santé et l'éducation. Une planification rigoureuse est nécessaire pour anticiper ces impacts et garantir une qualité de vie satisfaisante pour les habitants.

## L'Importance des Véhicules Électriques

L'électrification des mobilités est une étape cruciale pour réduire l'empreinte carbone du secteur des transports, qui reste un des principaux émetteurs de CO<sub>2</sub>. Le déploiement massif des véhicules électriques nécessite une production électrique fiable et suffisante.

Les deux réacteurs EPR à Gravelines constitueront un pilier essentiel pour accompagner cette transition en fournissant l'énergie nécessaire à grande échelle.



Baromètre de l'Averre des immatriculations des véhicules électriques et hybrides rechargeables de août 2024

## La Position de la CPME Nord

La CPME Nord exprime son soutien plein et entier à la construction des deux EPR sur le site de Gravelines pour les raisons suivantes :

- Contribution à la décarbonation nationale et à la lutte contre le changement climatique.
- Soutien à la transition écologique par le développement des mobilités électriques.
- Dynamisation économique et création d'emplois pour les entreprises locales.
- Renforcement de l'attractivité industrielle de la région Hauts-de-France.
- Accompagnement de la relance industrielle par une énergie abondante et compétitive.

## Conclusion

Le projet des deux nouveaux EPR à Gravelines est une opportunité historique pour la région Hauts-de-France et pour notre pays dans son ensemble. Il répond aux exigences écologiques, économiques et industrielles de demain. Cependant, sa réussite dépendra d'une mobilisation collective, d'une concertation approfondie et d'une planification rigoureuse.

La CPME Nord appelle les parties prenantes et le public à soutenir ce projet, tout en veillant à ce qu'il s'inscrive pleinement dans une stratégie cohérente de développement durable et de compétitivité pour l'ensemble du territoire.

